

qui viennent. L'Europe doit renforcer et moderniser ses politiques et en développer de nouvelles : pour assurer sa sécurité énergétique et lutter efficacement contre le réchauffement climatique, pour maîtriser les migrations et pour se doter d'une ambition commune pour l'espace.

Nous voulons que la coopération franco-allemande, dont nous sommes les dépositaires et que nous avons le devoir d'approfondir, se renforce et s'étende. Nous sommes convaincus que l'entente étroite entre nos deux pays doit reposer davantage

la situation de déficit excessif actuelle ; d'ici le milieu de la décennie, des budgets équilibrés devront être à notre portée ;

- Sur les grands sujets de la gouvernance internationale et de la régulation financière, la France et l'Allemagne poursuivront leur **étroite coordination** et veilleront à **exprimer des positions communes** au G20, à la Banque mondiale et au FMI et dans d'autres institutions financières internationales, notamment le FSB ; en particulier, les deux pays rappellent leur attachement à la mise en œuvre effective des décisions du G20 et à la poursuite des efforts pour établir une régulation financière internationale robuste et harmonisée afin de garantir des règles du jeu équitables dans le domaine de la réglementation et de la supervision ; ils feront en sorte de se coordonner étroitement par exemple en ce qui concerne la régulation des marchés dérivés et des fonds spéculatifs, les institutions financières systémiques, les juridictions non coopératives, les normes en matière d'exigences de fonds propres et de liquidités, les agences de compensation et de notation ; ils appellent la nouvelle Commission à avoir un agenda ambitieux en la matière ;
- La France et l'Allemagne veilleront à ce que les institutions financières contribuent pleinement au **financement des entreprises et des ménages** afin d'accompagner la reprise, tout en assurant la stabilité du système financier ; nos deux pays sont particulièrement attentifs à l'adoption par les pays du G20 de normes prudentielles et comptables harmonisées qui prennent en compte la nécessité de la stabilité financière ;
- Nous préparerons ensemble les négociations du prochain **cadre financier pluriannuel européen**, en veillant notamment à ce qu'il soit cohérent avec les contraintes qui pèsent sur les budgets nationaux et que les charges soient équitablement réparties ;
- Nous invitons les entrepreneurs franco-allemands à proposer **des initiatives conjointes** lors d'un prochain CMFA pour renforcer la coopération économique ;
- La France et l'Allemagne organiseront des **discussions conjointes avec leurs partenaires sociaux** sur les questions économiques et sociales d'intérêt commun.

2. Energie, climat et biodiversité :

Nous soutiendrons activement la mise en œuvre de l'accord de Copenhague : notre objectif commun est d'aboutir à un accord global, ambitieux et juridiquement contraignant. Il est essentiel que chacune des parties concernées agisse en fonction de ses responsabilités et de son niveau de développement pour atteindre l'objectif commun de limiter à 2° C la hausse mondiale de la température. Nous rejoignons l'objectif de limiter à 1,5°C la hausse mondiale de la température.

Instituts français et allemand d'études approfondies sur le développement durable et le changement climatique à Paris et à Potsdam ;

- La mise en place du **premier projet de démonstration transfrontalier** à l'échelle mondiale dans la région entre Strasbourg et Stuttgart / Mannheim / Karlsruhe autour du

- développer notre dialogue sur les **questions industrielles de défense** en vue de rationaliser ce secteur et de nous concerter en amont sur nos projets d'équipements, de

- adopter des approches communes en matière d'expérimentation en vue d'installer à l'avenir une nouvelle génération de **systèmes de scanners corporels** dans les aéroports français et allemands.

5. Rapprochement de nos citoyens :

Les liens personnels et amicaux entre les citoyens de nos deux pays sont le fondement de l'entente franco-allemande. Les nombreuses initiatives issues des sociétés civiles des deux pays rendent l'amitié franco-allemande concrète et tangible dans la vie quotidienne. Ces initiatives doivent être encouragées, facilitées, et même prises en considération pour leur assurer un suivi juridique. Nous saluons le rôle essentiel et précieux joué par les institutions établies de la coopération franco-allemande, notamment l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), dans la promotion d'un resserrement constant des liens entre nos citoyens.

A cette fin, nous voulons :

- éliminer d'ici 2020 les obstacles juridiques et administratifs qui entravent les échanges entre citoyens et entreprises des deux pays ; la signature de l'accord sur le **régime matrimonial**

- faire des 800 ans de la Cathédrale de Reims en 2011 et de l'inauguration des vitraux créés par un artiste allemand un événement symbolique

•